



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais de justice

Question écrite n° 88838

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le rapport de la Cour des comptes relatif aux frais de justice depuis 2011. Il recommande d'envisager l'application du droit commun de la comptabilité publique au paiement des dépenses tarifées et certifiées dans un délai raisonnable en vue d'une simplification, pour les étapes antérieures de la dépense, elle recommande d'engager un effort de rapprochement avec les règles d'ordonnancement et de liquidation par le décret n° 2012-12465 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88838

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7153

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)